



MINISTÈRE DES PÊCHES
ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME

**Arrêté n° portant création et
organisation du Comité technique national
des travaux préparatoires du Conseil
présidentiel sur la Pêche et l'Aquaculture**

Le Ministre des Pêches et de l'Économie Maritime,

- VU la Constitution ;
- VU le décret n°2020 – 2098 du 1er novembre 2020 portant nomination des ministres et secrétaires d'Etat et fixant la composition du Gouvernement ;
- VU le décret n°2020-2100 du 1er novembre 2020 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, le Secrétariat général du Gouvernement et les ministères;
- VU le décret n°2020 – 2212 du 11 novembre 2020 relatif aux attributions du Ministre des Pêches et de l'Economie maritime ;

Sur proposition du Secrétaire général du Ministère des Pêches et de l'Economie maritime

ARRETE

Article premier. Le présent arrêté a pour objet la création et l'organisation du comité technique national des travaux préparatoires du Conseil présidentiel sur la Pêche et l'Aquaculture.

Article 2. Il est mis en place un Comité technique composé des membres représentant les structures ci-après :

- Agence nationale de l'Aquaculture
- Agence nationale des Affaires maritimes
- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement
- Direction des Pêches maritimes
- Direction de la Pêche continentale
- Direction des Industries de Transformation de la pêche
- Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches
- Direction de la Gestion et de l'Exploitation des Fonds marins
- Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye
- Tous conseillers du MPEM
- Cellule d'Études et de Planification
- Cellule des Affaires juridiques
- Chefs services régionaux des Pêches et de la Surveillance.



- Directeur des Industries de Transformation de la pêche
- Directeur de la Protection et de la Surveillance des Pêches
- Directeur Gestion et Exploitation des Fonds marins
- Directeur du Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye
- Directeur de l'Institut Universitaire des Pêches et de l'Aquaculture
- Directeur centre de Formation des Techniciens des Pêches et de l'Aquaculture
- Directeur de l'Ecole nationale de Formation maritime
- Tous conseillers du MPEM
- Coordonnateur de la Cellule d'Études et de Planification
- Coordonnateur de la Cellule des Affaires juridiques
- Représentant Groupement des Armateurs et Industriels de la Pêche au Sénégal /GAIPES (1)
- Représentant Union Patronale des Mareyeurs Exportateurs du Sénégal/UPAMES (1)
- Représentant Collectif national des Pêcheurs du Sénégal /CAPS (1)
- Représentant Fédération nationale des Transformatrices et Micro-mareyeuses du Sénégal /FENATRAMS (1)
- Conseil national interprofessionnel de la pêche artisanale du Sénégal/ CNPS (1)
- Réseau national des Conseils locaux de Pêche artisanale (1)
- Président des Pisciculteurs du Sénégal (1)
- Représentant GIE Penda Mbaye de Kaolack (1)
- Représentant des Pêcheurs de Kolda (1)
- Représentant pêcheurs de Keur Momar Sarr de Louga (1)
- Représentant des Pêcheurs de Podor (1)
- Représentant Association des Pêcheurs du Walo de Saint Louis (1)
- Représentant Fédération des Pêcheurs de Waoundé de Matam (1)
- Représentant Pêcheurs de Tambacounda
- Représentant GIE Ballal Allah de Kédougou
- Représentant Pêcheurs du Boabolong (Kaffrine)
- Représentant Cadre de Concertation des pêcheurs du Boudjé Balantacounda (Sédhiou)
- Représentant des Ostréiculteurs de la région de Dakar(1)
- Représentant des Ostréiculteurs de la région de Thiès(1)
- Représentant des Ostréiculteurs de la région de Saint Louis(1)
- Représentant des Ostréiculteurs de la région de Ziguinchor(1)
- Représentant des Ostréiculteurs de la région de Fatick(1)
- Représentant Réseau des Quais de Pêche(1)
- Représentant Fédération Nationale des GIE de Pêche FENAGIE(1)
- Représentant Collectif National des Pêcheurs du Sénégal CNPS(1)
- Représentant Fédération Nationale des Mareyeurs du Sénégal FENAMS(1)
- Représentant Union Nationale des GIE de Mareyeurs UNAGIEMS(1)
- Représentant Collectif National des Mareyeurs du Sénégal CNMS(1)
- Représentant Réseau des Femmes de la Pêche Artisanale du Sénégal REFEPAS(1)
- Représentant ACTEURS EMERGENTS(1)
- Représentant Association des Mareyeurs du Sénégal AMS(1)
- Représentant Association pour la Promotion des Acteurs de la Pêche Artisanale APRAPAM(1)

Le comité technique peut, au besoin, s'organiser en sous - comités thématiques.

Le comité technique peut associer à ses travaux toute personne, institution ou organisation dont la présence est jugée utile.

Article 3. Le comité technique est présidé par le Secrétaire général du MPEM. Le Secrétariat du comité technique est assuré conjointement par la Direction des Pêches maritimes, la Direction de la Pêche continentale et l'Agence Nationale de l'Aquaculture (ANA).

Le comité technique se réunit deux (02) fois par semaine, ou chaque fois que de besoin, sur convocation de son Président.

Article 4. Le comité technique est chargé d'élaborer le projet de rapport introductif du Conseil présidentiel sur la Pêche et l'Aquaculture. A cet effet, il est chargé :

- de faire le diagnostic de la pêche et de l'aquaculture sur la base des contributions des acteurs et de toutes les parties prenantes ;
- de recenser les propositions et recommandations découlant du diagnostic ;
- de proposer un projet de budget pour la mise en œuvre des recommandations et propositions.

Sur la base des orientations du Comité de pilotage, il consolide le projet de rapport introductif du Conseil présidentiel sur la Pêche et l'Aquaculture.

Article 5. Le Secrétaire général du Ministère des Pêches et de l'Économie maritime, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié partout où besoin sera.



Alioune NDOYE